

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°24-2022-051

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de la Dordogne /

24-2022-06-23-00001 - Arrêté de suppléance du préfet de la Dordogne du dimanche 26 juin 2022 à partir de 16h00 jusqu'au lundi 27 juin 2022 08h00. (1 page)

Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2022-06-23-00001

Arrêté de suppléance du préfet de la Dordogne du dimanche 26 juin 2022 à partir de 16h00 jusqu'au lundi 27 juin 2022 08h00.



Pôle juridique interministériel

Arrêté relatif à la mise en œuvre de la suppléance de M. le Préfet du dimanche 26 juin à partir de 16 heures jusqu'au lundi 27 juin 2022 à 08 heures.

Le Préfet de la Dordogne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret du 03 novembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne ;

Vu le décret du 16 juin 2021 portant nomination de M. Pierre BRESSOLLES, sous-préfet de Nontron ;

Vu la circulaire NOR INT A 2100249j du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général;

ARRETE

<u>Article 1^{er}: M. Pierre BRESSOLLES, sous-préfet de Nontron, est désigné pour assurer la suppléance emportant délégation de signature de M. le préfet, empêché du dimanche 26 juin 2022 à partir de 16h00 jusqu'au lundi 27 juin 2022 à 08 heures.</u>

Article 2 : M. Pierre BRESSOLLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Fait à Périgueux, le

23 JUIN 2022

Le préfet

Jean-Sébastien LAMONTAGNE